



DOSSIER d'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Lors du rendez-vous le : _____

Avec Monsieur Tom BUSSON, Chef d'Etablissement

Merci d'apporter lors de votre rendez-vous (ou au plus tard le 19 mai 2025)

- ✓ Le dossier d'inscription complété (joindre les documents qui vous sont demandés).
- ✓ Un exeat ou certificat de radiation et les résultats scolaires des derniers trimestres pour les entrées en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et pour toute inscription en cours d'année.

Collège Saint Joseph - 8 rue de l'Huilerie - 53230 COSSE-LE-VIVIEN

☎ 02.43.98.80.68

✉ college@saintjosephcosse.com 🌐 www.ec-cosse.com

Le 26 février 2025

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le dossier d'inscription pour l'entrée en 6^{ème} de votre enfant.
Voici quelques précisions supplémentaires :

- **INSCRIPTION** : Afin de finaliser l'inscription de votre enfant en 6^{ème} et faire votre connaissance, j'aimerais vous rencontrer avec votre enfant. Je vous invite à prendre contact avec le secrétariat du collège au 02.43.98.80.68, **pour prendre rendez-vous**. Je suis en mesure de vous recevoir dès à présent et si possible avant fin mai.
- **DOSSIER TRANSPORT** (si votre enfant prend le car) : Les familles doivent s'inscrire uniquement sur le site www.aleop.paysdelaloire.fr à partir de mi-mai et avant le 15 juillet. Vous trouverez sur ce site les modalités d'inscription.
- **FOURNITURES DE RENTREE** : **Mardi 26 août 2025**, entre 9h et 17h30, vous pourrez venir retirer votre **LOT DE FOURNITURES** (cahiers, classeurs, copies, ...).

La rentrée 2025 est fixée au lundi 1^{er} septembre à 9 heures

Vous êtes invités à accompagner votre enfant, ce même jour, **de 9h à 10h**, au sein du collège. Vous serez accueillis par le chef d'établissement, les professeurs principaux, ainsi que des parents membres de l'APEL.

Pour le jour de la rentrée, il vous faudra prévoir pour votre enfant :

- une trousse complète + des crayons de couleur et des feutres (votre enfant doit garder du CM2 son dictionnaire et son ardoise pour feutres effaçables),
- une équerre, un compas, une règle,
- une calculatrice scientifique,
- un agenda,
- une tenue de sport (survêtement, T-shirt, short, chaussures de sport, sac de sport) pour le 1^{er} cours d'EPS,
- des écouteurs.

Inutile de venir avec l'ensemble du carton des fournitures le jour de la rentrée.

CONSEILS : Tous les vêtements doivent être marqués, notamment les vêtements de sport.

Pendant les vacances, le secrétariat sera ouvert jusqu'au **9 juillet 2024** de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 17h00** et à partir du **lundi 18 août 2025**.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Chef d'établissement

Tom BUSSON

Le Collège Saint Joseph et l'École Sainte Marie

deviennent :

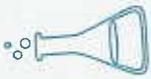
Ensemble scolaire de la

SAINTE

FAMILLE

BIENVENUE!

à partir de novembre 2025





DOSSIER D'INSCRIPTION - Année scolaire 2025 – 2026

Renseignements concernant l'élève

Nom : _____ Prénom usuel : _____

Date de naissance : _____ Autres prénoms : _____

Nationalité : _____ Ville et département de naissance : _____

 Garçon Fille

Nom de l'Établissement actuellement fréquenté : _____

Secteur : Privé Public Ville : _____ Classe : _____

Choix de l'élève pour son entrée à Saint Joseph

- Régime : Externe Demi-pensionnaire
- Transport scolaire : oui non
- Inscription en classe de : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}
- LV2 (pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) : Allemand Espagnol
- Enseignement complémentaire (pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) : Latin Accompagnement pro (4^{ème} / 3^{ème})
- Choisir une thématique pour l'atelier souhaité (pour les 6^{ème}- 5^{ème} - sous réserve de modifications liées aux propositions pédagogiques à la rentrée.) :
- le sport l'environnement l'expression artistique Le numérique La création manuelle la culture

Cursus de l'élève

Année scolaire	Classe suivie	Etablissement	Ville
2024/2025			
2023/2024			
2022/2023			
2021/2022			
2020/2021			

Classe(s) redoublée(s) : _____

L'élève est-il boursier : oui non

Les enfants

NOM, Prénom (y compris l'élève à inscrire)	Date de naissance	Classe suivie / établissement
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Renseignements pour mieux connaître l'élève

Problèmes éventuels de santé à signaler ou informations complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance.

MEDECIN DE FAMILLE

NOM : _____ Adresse : _____

Tél : _____

DECHARGE MEDICALE

Madame, Monsieur, _____ autorise(nt) le Chef d'Etablissement du Collège St Joseph de Cossé-Le-Vivien à faire conduire mon enfant _____ au CH de Laval ou au CH de Château-Gontier pour y subir les soins nécessaires en cas d'urgence.

Date : _____ Signature _____

Liste des pièces à insérer dans le dossier et à remettre au Chef d'Etablissement le jour du rendez-vous

- Copie du Livret de famille (dans son intégralité), de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport (en cours de validité)
- Copie de la page du carnet de santé concernant les vaccinations (celles-ci doivent être à jour)
- La CONVENTION de SCOLARISATION
- La FICHE « Choix et mode de règlement » dans « TARIFS » (si prélèvement, joindre le MANDAT de prélèvement SEPA et RIB)
 - Avec le BULLETIN D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE
 - Avec le choix de parcours catéchèse/culture religieuse
- L'autorisation pour la publication d'une PHOTOGRAPHIE ou d'une VIDÉO
- Copie du bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année 2024/2025 (sauf pour les élèves entrant en 6^{ème})
Avis définitif de passage dans la classe supérieure si le bulletin de notes ne le mentionne pas déjà (sauf pour les élèves entrant en 6^{ème})
- Certification de radiation ou « exeat » de l'Etablissement précédent (sauf pour les élèves entrant en 6^{ème})

Liste des pièces à fournir avant le VENDREDI 12 septembre 2025

Une ATTESTATION D'ASSURANCE scolaire et extrascolaire (Attention : pour les élèves qui effectueront un séjour en dehors du département ou à l'étranger, il est indispensable qu'une garantie rapatriement soit incluse dans l'assurance – l'assureur doit le mentionner sur l'attestation remise au Collège).

Date : _____ Signature du représentant légal : _____

CONVENTION DE SCOLARISATION

ENTRE :

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH, 8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE LE VIVIEN

D'une part

ET

Monsieur et Madame _____
Demeurant _____
Représentants légaux, de l'enfant _____
Désignés ci-dessous « les parents »

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant _____ sera scolarisé par les parents au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ pour l'année scolaire **2025-2026**.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents en annexe.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 – Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant _____ en classe de _____ au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN pour l'année scolaire **2025-2026**.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et s'engagent à le respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions de la fiche financière annexée à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution familiale, les adhésions aux associations tierces (UGSEL, UDOGEC). Les modalités de paiement figurent dans la fiche financière.
- Les prestations parascolaires : Restauration scolaire, étude surveillée, participations aux sorties scolaires, livres de poche (étudiés en classe – achats groupés). Ces prestations font l'objet d'une facturation séparée.

Article 5 – Assurances

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et à produire une attestation d'assurance **dans les 15 jours qui suivent la rentrée.**

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

La présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire sauf en cas de sanction disciplinaire, de rupture du lien de confiance entre l'établissement et la famille ou tout autre motif grave.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers du montant restant dû. Le coût annuel de la scolarisation, au prorata de la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement,
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant durant le second semestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la Loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie, aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement, ainsi qu'aux instances municipales.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Etablissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement catholique (Directeur diocésain).

A _____ le _____

Signatures des parents
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature du Chef de l'établissement
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève

CONVENTION DE SCOLARISATION

ENTRE :

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH, 8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE LE VIVIEN

D'une part

ET

Monsieur et Madame _____

Demeurant _____

Représentants légaux, de l'enfant _____

Désignés ci-dessous « les parents »

D'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant _____ sera scolarisé par les parents au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

Le COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ pour l'année scolaire **2025-2026**.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents en annexe.

L'établissement s'engage également à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe.

Article 3 – Obligations des parents

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant _____ en classe de _____ au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN pour l'année scolaire **2025-2026**.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et s'engagent à le respecter.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein du COLLEGE PRIVE ST JOSEPH de COSSE-LE-VIVIEN et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions de la fiche financière annexée à la présente convention.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- La contribution familiale, les adhésions aux associations tierces (UGSEL, UDOGEC). Les modalités de paiement figurent dans la fiche financière.
- Les prestations parascolaires : Restauration scolaire, étude surveillée, participations aux sorties scolaires, livres de poche (étudiés en classe – achats groupés). Ces prestations font l'objet d'une facturation séparée.

Article 5 – Assurances

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour ces activités scolaires et à produire une attestation d'assurance **dans les 15 jours qui suivent la rentrée.**

Article 6 – Dégradation du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 – Durée et résiliation du contrat

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire

La présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire sauf en cas de sanction disciplinaire, de rupture du lien de confiance entre l'établissement et la famille ou tout autre motif grave.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, le(s) parent(s) reste(nt) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers du montant restant dû. Le coût annuel de la scolarisation, au prorata de la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- déménagement,
- changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement,
- tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second semestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 1^{er} juin.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 1^{er} juin) pour informer les parents de la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève).

Article 8 – Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la Loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au Rectorat de l'Académie, aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement, ainsi qu'aux instances municipales.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'Etablissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 – Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement catholique (Directeur diocésain).

A _____ le _____

Signatures des parents
Précédées de la mention « lu et approuvé »

Signature du Chef de l'établissement
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève

AUTORISATION PARENTALE

Pour la publication :

- d'une image (photo et vidéo)
- d'un enregistrement AUDIO dans le cadre de la Web Radio

Établissement scolaire concerné : COLLEGE PRIVE ST JOSEPH

Adresse : 8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE-LE-VIVIEN

Je soussigné(e)

représentant légal de (nom-prénom de l'élève) Classe :

demeurant à

Tel. :

Donne l'autorisation de diffuser les images (photos et vidéos) ainsi que des enregistrements « audio » de mon enfant pris **dans le cadre des activités scolaires** pour les usages suivants :

- Site web de l'établissement, adresse du site : www.ec-cosse.com
- Publications éventuelles à des fins de communication ou par la presse
- Web Radio / Podcast

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour la durée de scolarité de votre enfant au Collège St Joseph de Cossé-le-Vivien.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite

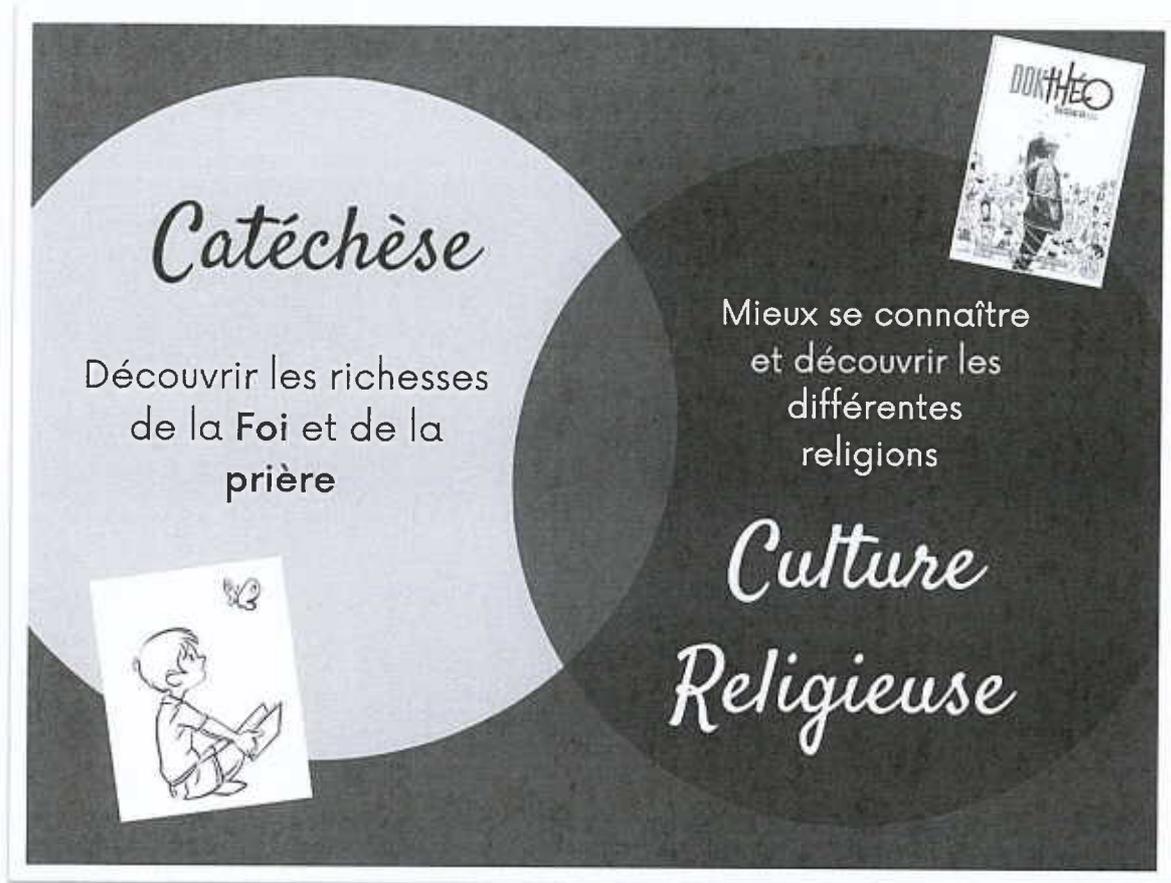
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Janvier 2025

Chers parents,

Votre enfant aura la chance de pouvoir bénéficier d'un temps de pause spirituelle, une heure, par semaine.

Il peut choisir entre deux parcours :



Tout enfant qui désire faire sa profession de foi doit s'inscrire au parcours de catéchèse (c'est logique !) mais tout enfant inscrit au parcours de catéchèse n'est pas obligé de faire sa profession de foi (c'est tout aussi logique !).

Nous vous en remercions pour votre attention.

L'équipe pastorale

SCOLARITÉ

Frais de scolarité
44,5 € / mois / 10 mois
 Dont 6,50€ de cotisation UGSEL

⊕
→

Selon le niveau, achat de livres de poche à prix coutant

5^{ème} Saint Gervais
 4^{ème} Angleterre
 3^{ème} Allemagne / Espagne
 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} Italie } entre 390€ et 595€

⊕
↙

Livre DOK THEO
 6^{ème} Culture religieuse

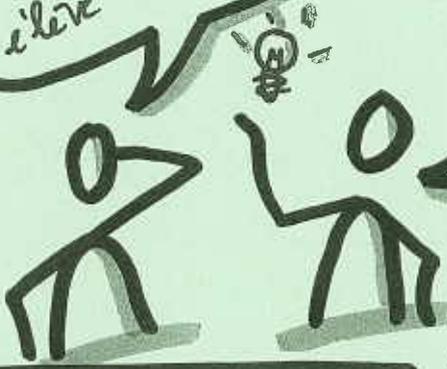
⊕
↘

Selon le niveau, cahier d'exercice en langue

Comment améliorer le quotidien d'un élève au collège?

En cotisant à **L'APEL** pour 2,5€ / mois / 10 mois pour des achats de livres, aider aux sorties scolaires, voyages...

En donnant **4,5 €** de plus par mois en frais de scolarité pour **soutenir les investissements mobiliers et immobiliers.**



Je mange au self **TOUS** les lundis et/ou mardis et/ou jeudis et/ou vendredis

5,60 €
 Repas

Le forfait annuel est facturé en début d'année et prélevé sur 10 mois avec un ajustement des repas facturés / consommés en fin d'année (absences / voyages)

Je mange au self de temps en temps

Je m'inscris au SECRETARIAT avant 9h le matin

Je suis absent

Je prévois le SECRETARIAT avant 9h le matin

RESTAURATION

PAIEMENT

• Prélèvement bancaire le 10 du mois / 10 mois

ou

• Par chèque bancaire mensuel « OGEC ST JOSEPH »

- Bourses nationales
- Aides à la Restauration
- Départementale
- Fond Social

AIDES

CHOIX ET MODE DE REGLEMENT TARIFS 2025 – 2026

Document à remettre au
collège

Mme, M., _____ Parents de (NOM, Prénom) _____

Niveau : 6^{ème}

1- Scolarité

44,50€ par mois sur 10 mois dont 6,50 € de cotisation pour l'UGSEL

2- Comment améliorer le quotidien d'un élève au collège ?

- Je souhaite adhérer à l'APEL (Association des parents d'élèves) pour 2,5€ / mois / 10 mois, incluant l'abonnement au magazine « famille et éducation »
- Je souhaite donner 4,50€ de plus par mois / 10 mois en frais de scolarité pour soutenir les investissements mobiliers et immobiliers
- Je souhaite faire un don de€ au collège, déductible de mes revenus.

3- Restauration

- Externe. Inscription occasionnelle possible, à condition de s'inscrire au Secrétariat avant 9h le matin.
- Demi – pensionnaire. *Merci de choisir les jours où votre enfant déjeunera au self :*

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

L'inscription occasionnelle est possible sur les jours non choisis, à condition de s'inscrire au Secrétariat avant 9h le matin.

4- Culture religieuse OU catéchèse

- Participation au parcours de culture religieuse. Achat par le collège du livret « DOKTHEO ». *Prix 2024-2025 : 9€, facturation complémentaire en septembre.*
- Participation au parcours de catéchèse

5- Mode de règlement

- Par prélèvement automatique mensuel, dans ce cas joindre un RIB et le mandat de prélèvement SEPA.
- Par chèque mensuel à l'ordre de « OGEC ST JOSEPH ».

Sauf demande de modification de votre part, le mode de paiement choisit sera effectif durant toute la scolarité de votre enfant.

Fait à _____ le _____

Signature

Nom de l'élève :

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGEC COLLEGE ST JOSEPH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OGEC COLLEGE ST JOSEPH.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

-dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

-sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom

* Nom/ Prénoms du débiteur

Votre adresse

* Numéro et nom de la rue

* Code Postal * Ville

* Pays

Les coordonnées de votre compte

* Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

* Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier

* OGEC COLLEGE ST JOSEPH
Nom du créancier

* FR91ZZZ488222
ICS (Identifiant de Créancier SEPA)

* 8 RUE DE L'HUILERIE
Numéro et nom de la rue

* 5 3 2 3 0 * COSSE LE VIVIEN
Code Postal Ville

* FRANCE
Pays

Type de paiement

* Paiement récurrent/répétitif Paiement Ponctuel

Signé à

* Lieu Date JJMMAAAA

Signature(s)

Veillez signer ici

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

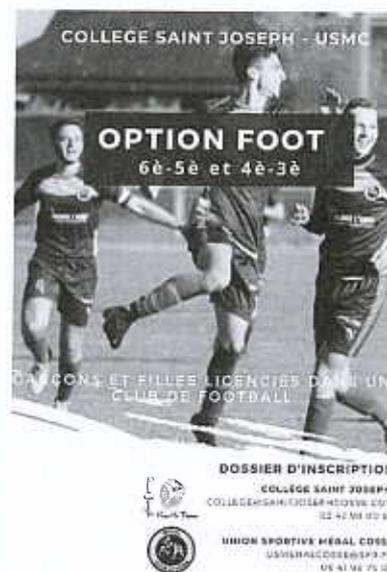
OPTION FOOT

Madame, Monsieur,

Depuis septembre 2022, le collège et l'Union Sportive Méral Cossé (USMC) travaillent en partenariat afin de proposer aux élèves licenciés dans un club de foot la possibilité de suivre un entraînement par semaine sur temps scolaire, tout en suivant un cursus scolaire classique.

Cette **Option Foot** a pour objectifs de créer les conditions de réussite scolaire et sportive en aménageant leur emploi du temps, de développer leur capacité d'organisation et de gestion du temps de travail et de développer leur envie de progresser scolairement et sportivement.

Cette option n'est possible que pour les élèves licenciés dans un club de foot, pas nécessairement l'USMC.



Quelle organisation pour l'année 2025/2026 ?

- En classe de 6ème et de 5ème, les entraînements seront réalisés sur le temps d'atelier, le jeudi (de 15h15 à 16h45), en présence d'un éducateur du club
- En classe de 4ème et 3ème, les entraînements pourraient être le vendredi entre 11h20 et 13h, en présence d'un éducateur du club.

Les élèves licenciés intéressés doivent compléter un **dossier d'inscription** (à retirer lors des Portes Ouvertes le samedi 1^{er} mars 2025 ou à télécharger sur notre site internet) et le retourner au secrétariat du collège au plus **tard le 19 mai 2025**.

L'USMC organise ensuite une **détection**, le **MERCREDI 11 JUIN 2025 à 14h00** au terrain municipal de Cossé-Le-Vivien, pour sélectionner les élèves. **Les résultats de ces détections seront communiqués en fin d'année scolaire**. De plus, **un avis favorable du conseil de classe sera nécessaire** pour intégrer cette option.

L'engagement scolaire reste la priorité. En conséquence, la participation à cette option pourrait être révisée par le conseil de classe, en cours d'année, si l'investissement scolaire était insuffisant ou que l'attitude au collège ou pendant les entraînements était inadaptée.

L'engagement est d'un an.

Cette option ne permet pas d'avoir des points au DNB (contrairement au latin).

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Tom BUSSON

Chef d'établissement

COLLEGE SAINT JOSEPH - USMC

OPTION FOOT

6^e-5^e et 4^e-3^e

GARÇONS ET FILLES LICENCIÉS DANS UN CLUB DE FOOTBALL

25
26



DOSSIER D'INSCRIPTION

COLLÈGE SAINT JOSEPH
COLLEGE@SAINTJOSEPHCOSSE.COM
02 43 98 80 68

UNION SPORTIVE MÉRAL COSSÉ
E.RESTIF@USMERALCOSSE.FR
06 38 03 55 02

DOSSIER INSCRIPTION

Depuis septembre 2022, le collège et l'USMC travaillent en partenariat afin de proposer aux élèves qui le souhaitent une pratique plus intensive du football, tout en suivant un cursus scolaire classique.

Cette **Option Foot** a pour objectifs de créer les conditions de réussite scolaire et sportive en aménageant leur emploi du temps, de développer leur capacité d'organisation et de gestion du temps de travail et de développer leur envie de progresser scolairement et sportivement.

L'engagement scolaire reste la priorité. En conséquence, la participation à cette option pourrait être révisée par le conseil de classe, en cours d'année, si l'investissement scolaire était insuffisant ou que l'attitude au collège ou pendant les entraînements était inadaptée.

Pour information, cette option ne permet pas d'avoir des points au DNB (contrairement au latin).

Quelle organisation pour l'année 2025/2026 ?

- En classe de 6ème et de 5ème, les entraînements seront réalisés sur le temps d'atelier, le jeudi (de 15h15 à 16h45), en présence d'un éducateur du club.
- En classe de 4ème et 3ème, les entraînements seront le vendredi entre 11h20 et 13h, en présence d'un éducateur du club.

Les élèves intéressés compléteront, tous les ans, un dossier d'inscription et participeront à des tests sportifs à chaque fin d'année scolaire.

Dossier d'inscription à retourner **avant le lundi 5 mai 2025** au **secrétariat** du collège Saint Joseph :
8 rue de l'Huilerie, 53230 Cossé-Le-Vivien.

ÉLÈVE :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Adresse mail :@.....

RESPONSABLE LEGAL :

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone domicile :/...../...../...../..... Téléphone travail :/...../...../...../.....
Numéro de Portable :/...../...../...../.....
Adresse mail :@.....

SIGNATURE ELEVE

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL

Nom de l'établissement fréquenté en 2024/2025 :
Adresse de l'établissement :
Classe fréquentée en 2024/2025 : CM2 6^e 5^e 4^e
Club fréquenté ou AS fréquentée :
Classe demandée pour la rentrée 2025/2026 : 6^e 5^e 4^e 3^e

Pièces à fournir :

- Dossier d'inscription **AVANT le lundi 5 mai 2025.**
- Certificat médical confirmant les vaccins à jour et la non contre-indication à la pratique du football.

Jours et horaires des entraînements et compétitions

6^e-5^e : Jeudi de 15h15 à 16h45

4^e-3^e : Vendredi 11h20 – 13h00

Jour des tests sportifs : Mercredi 11 juin 2025 à 14h au terrain municipal de Cossé-le-Vivien

Rue de l'Oriette 53230, Cossé-le-Vivien

CONTACT CLUB :

Etienne Restif : 06 38 03 55 02

Email : e.restif@usmeralcosse.fr

CONTACT COLLEGE :

Franck Théard : 07.77.37.89.21

Email : rvs@saintjosephcosse.com

MOTIVATIONS DE L'ÉLÈVE

(Projet scolaire et sportif, projet de formation...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et Prénom :

Date : |_|_|/|_|_|/2025

Signature :

PARCOURS SPORTIF DANS LE FOOTBALL

Année scolaire	Poste occupé	Niveau compétition	Club
2022/2023			
2023/2024			
2024/2025			

AUTRES PARCOURS SPORTIF ? AUTRE(S) SPORT(S) PRATIQUÉ(S) :

.....

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon enfant.....

- A participer aux tests de sélection qui auront lieu le **mercredi 11 juin 2025** à 14h au terrain municipal de Cossé-le-Vivien.
- A intégrer le groupe Option Foot pour l'année 2025-2026, s'il est sélectionné par la commission.

Sous la responsabilité de l'éducateur sportif et du professeur d'EPS, le **règlement intérieur de l'établissement s'applique** pendant tous les temps de l'option foot.

En cas d'urgence, j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de la santé de mon enfant, et à le diriger vers l'établissement hospitalier le plus proche.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal : Précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS

Je soussigné(e), autorise l'USMC et le collège Saint Joseph à diffuser la photo de mon enfant sur les différents moyens de communication « réseaux sociaux – site internet (club/collège/AS/ligue/FFF) – presse locale... ».

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Je soussigné(e), autorise mon enfant.....

- à se rendre à pied aux diverses lieux d'entraînements (terrain de Beusoleil ou de l'USMC) avec un éducateur de l'USMC et un professeur du collège Saint Joseph.
- En cas de besoin, autorise mon enfant à prendre le car depuis le parking de l'Oriette ou m'engage à le récupérer au parking de l'Oriette après la séance de 16h40 le jeudi.

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé » :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom et Prénom de l'assuré social :

N° de sécurité sociale :

Nom et adresse de votre Centre de Sécurité Sociale :

Nom, référence et adresse de votre Mutuelle complémentaire :

Nom et adresse de votre Cie d'assurance :

N° de police:

Allergies éventuelles :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom – Prénom:

Téléphone :

Fait à :

Le :

Signature du responsable légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

Horaires

Les cours ont lieu de 8h30 à 16h45
Le mercredi de 8h30 à 12h15 (un mercredi sur
deux en 6ème et 5ème)



Pour s'inscrire

Télécharger le dossier d'inscription sur
notre site internet ou retirer un
dossier au secrétariat du collège

<https://www.ec-cosse.com/wp/>

Accueil des CM2
Mardi 12 mars

Fournitures

Mise à disposition gratuite des manuels scolaires

Achat via le fournisseur du collège des fournitures scolaires :
composition personnalisée du nécessaire de rentrée

Date de retrait des fournitures au collège : **mardi 26 août 2025**

Transport scolaire : inscription via le site du Conseil Régional www.aleop.paysdelaloire.fr

Contribution scolaire et restauration

Contribution scolaire : **44.5€ / mois sur 10 mois**
OU, au choix, tarif SOLIDARITE pour aider aux projets mobiliers et immobiliers : 49€/mois sur 10 mois
Prix du repas : **5,60€** (sous réserve d'augmentation des tarifs par la cuisine centrale)
Souscription volontaire à l'Association des Parents d'Elèves APEL : **2.5€**/mois sur 10 mois

A titre indicatif, voici le coût des séjours 24-25 :
Angleterre : 414€ Allemagne : 595€ Espagne : 417€ Italie : 490€ (23-24) St Gervais : 390€

Etude possible de 17h à 18h : **1€ par soir.**

Aides financières

Bourses nationales : Attribuées par le Rectorat, en fonction des ressources – barème distribué aux familles en septembre.

Aide à la restauration départementale : Accordée aux collégiens demi-pensionnaires bénéficiant d'une bourse nationale.

Fonds social collégien RECTORAT : Proposé aux familles ayant de faibles revenus pour couvrir les frais de transport ou de sorties scolaires, les frais de demi-pension.

Fonds social cantine : Proposé aux familles ayant de faibles revenus.

L'école Sainte Marie et le collège
Saint Joseph deviendront

*Ensemble Scolaire
de la SAINTE
FAMILLE*

A partir de **novembre 2025**

**NOUVEAUX
LABORATOIRES
PHYSIQUE ET SVT**

RENTREE 2025

COLLÈGE SAINT JOSEPH

Audace - Confiance - Persévérance - Rencontre

8 rue de l'Huilerie 53230 COSSE-LE-VIVIEN

college@saintjosephcosse.com

02 43 98 80 68





LV1 : Anglais

Ateliers au choix

Temps Partagé

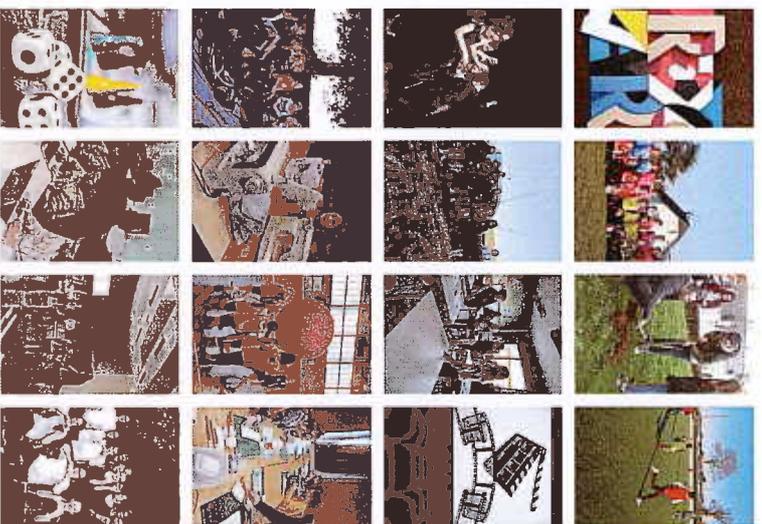
1/4h lecture

Journée à Jublains

Journée éco-citoyenne

Collège au cinéma

Parcours catéchèse ou
culture religieuse



LV1 : Anglais

LV2 : Espagnol

LV2 : Allemand

Option Latin

Option Foot

Ateliers au choix

Temps Partagé

1/4h lecture

Temps Forts



Séjour à Saint
GERVAAS



LV1 : Anglais

LV2 : Espagnol

LV2 : Allemand

Option Foot

Option Latin

Option Accompagnement
professionnel

PSC1 Temps Forts

Collège au cinéma

Aux arts collégiens

Orientation

Temps Partagé

1/4h lecture

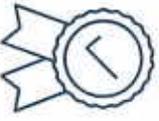


Séjour en Angleterre



Séjour en Italie pour les latinistes
tous les 3 ans - 5ème, 4ème, 3ème

Association
Sportive pour
tous les niveaux



LV1 : Anglais

LV2 : Espagnol

LV2 : Allemand

Option Latin

Option Foot

Option Accompagnement professionnel

Classe à projet professionnel - CAPP

RDV Orientation

Séjour en Espagne

Séjour en Allemagne



Journée à
Caen